

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 15 mai 2023
N° CP-2023-4-15-5
N° applicatif 5672

15^{ème} Commission

Commission Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller

Service instructeur

Service mobilité et planification

Service consulté

EURODISTRICT TRINATIONAL DE BÂLE - CONVENTION POUR LA CESSION DE COMPTEURS VÉLO

Résumé : Dans le cadre du projet "Trois pays à vélo", l'Eurodistrict Trinational de Bâle a déployé des compteurs vélo pour suivre la l'évolution de la fréquentation cycliste. Il souhaite désormais céder gratuitement à la Collectivité européenne d'Alsace les deux équipements installés sur le territoire français ; la Collectivité est plus à même d'en assurer la maintenance. Ils viendront compléter le maillage des 47 compteurs vélo existants en Alsace. Il vous est proposé d'approuver la convention de cession gratuite de ces 2 compteurs.

1) Contexte

Le projet « Trois pays à vélo » a démarré en 2018, sous l'impulsion des collectivités et des offices de tourisme de la Région des Trois Pays, afin de promouvoir le cyclotourisme et de créer une destination unique. La région trinationale comprend de nombreux itinéraires cyclables transfrontaliers et locaux empruntés dans le cadre de trajets quotidiens ainsi que pour les loisirs.

Dans l'objectif de promotion d'une destination vélo « Trois pays à vélo », les partenaires ont travaillé sur plusieurs axes :

- La création de supports de communication.
- L'amélioration de l'offre et des services liés au cyclotourisme.
- L'amélioration des infrastructures cyclables et le balisage de nouveaux itinéraires transfrontaliers. C'est ainsi qu'au printemps 2020, le jalonnement cyclable de l'itinéraire des trois pays a été complètement renouvelé sur le territoire français et un nouvel itinéraire transfrontalier, la Petite boucle des trois pays, a été balisé.

2) Les compteurs vélo

Afin de suivre l'efficacité des mesures mises en place et l'essor du cyclotourisme au niveau trinational, sept compteurs vélo ont été installés en 2019 dans la Région des Trois Pays par l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB).

Ce réseau est complété par d'autres stations de comptage gérées par les partenaires du projet, dont le Canton de Bâle-Ville, le Canton de Bâle-Campagne et la Collectivité européenne d'Alsace.

3) Cession des compteurs vélo

Le projet engagé en 2018 touche à sa fin, avec une destination « Trois pays à vélo » qui est bien référencée et a bénéficié d'une valorisation importante. Les partenaires du territoire ont intégré les itinéraires balisés dans leur communication pour poursuivre leur promotion et leur valorisation touristique.

Le devenir des sept compteurs mis en place par ETB se pose. En effet, l'ETB n'est pas compétent pour l'entretien d'équipement. Aussi, il est proposé que les collectivités ayant déjà des compteurs, ou étant volontaires, récupèrent la gestion de ces équipements et permettent à l'ETB d'avoir un accès à leurs données, pour suivre la fréquentation des cyclistes sur les parcours des « Trois pays à Vélo ».

L'ETB se propose ainsi de céder gracieusement les deux compteurs installés sur le circuit en France, pour les intégrer dans le patrimoine existant des 47 stations de comptage vélo de la Collectivité européenne d'Alsace.

La localisation des deux compteurs est la suivante :

- Carspach sur l'itinéraire cyclable de la vallée de l'Ill, réseau structurant de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Village-Neuf sur l'île du Rhin avant la frontière avec Weil-am-Rhein (DE).

Aussi, il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace récupère ces deux compteurs afin de consolider le réseau de compteurs existants. Ces deux compteurs complémentaires permettront de suivre l'évolution de la fréquentation vélo sur le réseau structurant de la Collectivité européenne d'Alsace ainsi qu'à la frontière de son territoire. La convention en annexe définit les termes de la cession.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la cession par l'Eurodistrict Trinational de Bâle de deux compteurs vélo au bénéfice de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- D'approuver la convention à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Eurodistrict Trinational de Bâle, jointe en annexe du rapport et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.